

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 8 BIS

Après le mot :

« est »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 29 :

« choisie sur une liste établie par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.